



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 11 juin 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

| | | |
|-----------------------|-------------------------|---------|
| M. Alain Chapdelaine | Maire | Présent |
| M. Steeve Coll | Conseiller district # 1 | Présent |
| M. Martin Évangéliste | Conseiller district # 2 | Présent |
| M. Martin Larivière | Conseiller district # 3 | Présent |
| M. René Courtemanche | Conseiller district # 4 | Présent |
| M. Denis Dugas | Conseiller district # 5 | Présent |
| M. Guy Nadon | Conseiller district # 6 | Présent |

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE

2024-06-188 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2024-06-189 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2024-06-190 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Embauche – Poste de la tehcnicienne comptable
- 3.2 Embauche – Poste d’inspecteur adjoint en urbanisme
- 3.3 Nomination d’un officier municipal

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

2024-06-191 3.1 EMBAUCHE -POSTE DE LA TEHCNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicienne comptable est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et a rencontré quatre (4) candidats;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Sylvie Germain s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'embaucher Madame Sylvie Germain au poste de technicienne comptable selon l'entente convenue entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-192 3.2 EMBAUCHE – POSTE D'INSPECTEUR ADJOINT EN URBANISME

CONSIDÉRANT les besoins actuels de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'expérience précédente de Charles-Antoine Caron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'embaucher Monsieur Charles-Antoine Caron à titre d'inspecteur adjoint du 13 juin au 6 septembre 2024 selon l'entente convenue entre les parties;

que cette dépense soit financée à même les surplus non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-06-193 3.3 NOMINATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la nomination de Charles-Antoine Caron à titre d'inspecteur adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De désigner Charles-Antoine Caron à titre d'officier municipal désigné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

6. BIENS ET SERVICES
7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES
8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. AFFAIRES DIVERSES
12. CLÔTURE

2024-06-194 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2024-06-195 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

024-06-196 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

De lever la séance à 19 h 48

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire

